

*Requalification du
parc privé -
résorption de la
précarité
énergétique*

Marie-Laure CLOAREC

Géraldine GUYON

Direction Habitat Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS cedex 02
02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

*Département
du
Maine-et-Loire*

**OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE
L'ACTION**

Lutter contre la précarité énergétique

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires privés occupants et bailleurs.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Particuliers relevant de plafond de ressources très modestes dits prioritaires et bailleurs éligibles à une aide ANAH au titre du Programme Habiter Mieux Sérénité.

**MONTANT DE L'AIDE (AIDES
FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE**

Aide forfaitaire de 600 € par logement situé sur le territoire de la délégation et 400 € sur le territoire d'ALM

**PARTENAIRES FINANCIERS OU
CONTRACTUELS**

ANAH, Communautés de Communes et d'Agglomération, Fournisseurs énergie, Acteurs sociaux.

**ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE
DE L'ANNEE EN COURS**

Inclus dans le budget 2019 propriétaires privés :
320 000€.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

En 2018 : 434 primes pour un engagement de
269 335 €

En 2017 : 448 primes FART pour un engagement
de 259 231€

En 2016 : 350 primes FART pour un engagement
de 174 543 €.

En 2015 : 417 primes FART pour un engagement
de 214 301 €

En 2014 : 501 primes FART pour un engagement
de 227 347 €.